



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

politique de l'éducation

Question au Gouvernement n° 1967

Texte de la question

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Ma question s'adresse à M. le Premier ministre.

Je commencerai par une citation: «La seule politique valable pour ce Gouvernement, c'est le dialogue. Et le dialogue suppose la compréhension.» Ainsi s'exprimait, jeudi soir dernier, le professeur Jospin, réprimandant son mauvais élève Allègre. («Eh oui!») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Vendredi, ce fut au tour du premier secrétaire du parti socialiste, François Hollande, de tancer vertement le ministre de l'éducation nationale. Enfin, hier, le secrétaire national du parti socialiste en charge de l'éducation sonnait l'hallali en réclamant à mots couverts sa tête.

M. Didier Boulaud. Et Tiberi ? Que dit-il ?

Mme Odette Grzegorzulka. Et Françoise de Panafieu, que dit-elle sur Tiberi ?

M. Bruno Bourg-Broc. Mais toutes vos admonestations publiques n'y changeront rien. En effet, la situation est complètement bloquée par votre méthode et votre politique. Monsieur le Premier ministre, l'immobilisme électoraliste n'est pas vertu. Les élèves, les professeurs, les parents d'élèves demandent un projet éducatif répondant aux véritables enjeux du xxième siècle. Ce n'est pas une simple question d'argent. Votre milliard ne résoudra pas les problèmes posés. Alors, monsieur le Premier ministre, quelles réponses allez-vous apporter aux professeurs et aux parents d'élèves en colère ?

M. le président. La parole est à Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. (Vives protestations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie libérale et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Du calme ! Seule Mme Royal a la parole !

Mme Ségolène Royal, ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Merci, monsieur le président. («Allègre ! Allègre !») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. le président. Cette attitude n'est pas admissible dans l'hémicycle ! Une question a été posée, la réponse doit être maintenant écoutée dans le silence. («Allègre ! Allègre !») sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Monsieur le député (Mêmes mouvements sur les mêmes bancs)...

M. le président. Messieurs, je veux que la démonstration soit faite de vos méthodes. (Huées sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

M. Jacques Blanc. Allons, monsieur le président !

M. le président. Je n'ai certainement pas de leçon à recevoir de vous, monsieur Blanc ! (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste, du groupe communiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert. - Exclamations et claquements de pupitres sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Je demande à tous, sur tous les bancs, de se taire, y compris à vous, monsieur Kucheida !

Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Dites quelque-chose, madame Alliot-Marie !

Bravo pour le respect dû aux femmes ! C'est vraiment lamentable !

M. le président. Reprenez, madame la ministre.

Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Monsieur le député, d'abord je suis heureuse que vous ayez retenu les excellentes leçons du Premier ministre. (Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.) Il a, en effet, répondu aux attentes en acceptant une discussion sur l'augmentation des emplois et des moyens budgétaires consacrés à l'éducation sur plusieurs années.

En conséquence, une vraie négociation s'engagera dans les semaines à venir, dans le cadre d'une sérénité retrouvée dans les établissements scolaires afin de définir un plan pluriannuel d'amélioration de l'éducation nationale qui s'appliquera dès la rentrée scolaire prochaine. Ce plan sera défini à partir de l'analyse des besoins et des améliorations qualitatives tant au niveau national qu'au niveau de chaque académie, c'est-à-dire au plus près du terrain.

M. Philippe Briand et M. Renaud Muselier. Madame la ministre, c'est M. Bourg-Broc qui vous a posé la question. Pourquoi regardez-vous M. Allègre en répondant ?

Mme la ministre déléguée chargée de l'enseignement scolaire. Sur la base de cet engagement, fondé sur la confiance de la parole donnée, enseignants, parents, élèves, responsables académiques à tous les niveaux, sans oublier les collectivités locales pour la qualité des locaux scolaires, se mobiliseront tous ensemble pour que les réformes et la transformation de l'éducation continuent au service de la réussite des élèves.

(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et du groupe Radical, Citoyen et Vert et sur divers bancs du groupe communiste. - Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République, du groupe de l'Union pour la démocratie française-Alliance et du groupe Démocratie libérale et Indépendants.)

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1967

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : enseignement scolaire

Ministère attributaire : enseignement scolaire

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mars 2000, page 2352

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 22 mars 2000